



Litige avec ma propriétaire

Par **angie 61**, le **08/08/2016** à **13:55**

Bonjour,

Ma propriétaire m'a demandé de lui verser un prorata de 200 € pour le mois de février car son ancienne locataire avait quitter les lieux avant la fin du mois.

Mon bail n'a démarré qu'au 7 mars 2016 mais elle m'a réclamé le loyer plein. Etant intérim et n'ayant pas de garant, je lui avait proposé 2 mois de loyers supplémentaires et celle-ci avait accepté.

Hors, ayant signée mon bail en date du 7/03/2016 et lui ayant remis le chèque, celle-avait gardé le bail pour en faire une photocopie.

En date du 9/03/2016, elle m'a demandé un bailleur, ayant donnée mon préavis, j'étais bloquée, ma fille s'est donc portée garant.

Ma question est la suivante : avait-elle le droit d'agir comme elle l'a fait car, lui ayant fourni un garant, je n'étais plus dans l'obligation de lui verser 2 mois de loyers en plus ni 200 € en février et mon loyer de mars aurait du lui être versé à compter de la signature du bail et non le mois complet ?

J'attends votre confirmation pour agir en conséquence avec cette personne qui a abusé de ma confiance.

PS : à ce jour, je ne lui dois aucun loyer par contre j'attends votre réponse pour celui d'août.

Merci,
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2016** à **14:10**

Bonjour,

Pour février vous ne lui devez rien, pas un kopek, puisque votre bail n'a débuté que le 7 mars.

Pour mars, votre loyer aurait dû être les 25/31e du mois puisque 6 jours, du 1er au 6 inclus, vous n'étiez pas dans les lieux ?

Quelqu'en soit le motif, la caution ne saurait excéder 1 mois de loyer SANS les charges.

Je vous conseille donc vivement de contacter votre ADIL (voir coordonnées en mairie ou sur internet) et ils vous aideront dans vos démarches.